



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/09/2023

MAIRIE

18 Avenue de la Gare
54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal.

Etai(ent) excusé(s) : Mme DELORME Sylvie donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

Subvention complémentaire Ecole de musique Délibération n°2023 - 45

Date de convocation

31/08/2023

Date d'affichage

08/09/2023

Considérant les difficultés financières de l'école de musique du Bayonnais,
Considérant les événements organisés par l'association et son budget prévisionnel,

Il a été décidé de leur accorder un complément de subvention pour l'année 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

08/09/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins 2 abstentions Mmes Delorme et Vauné),

ACCEPTE

Le versement de la somme de 638€ à l'association de l'école de musique du Bayonnais.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

